

# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LOCATION

## RÉSERVATION

### REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION PAR LE LOCATAIRE

En raison de fréquents désistements, sans motif et à la dernière minute, nous nous voyons dans l'obligation d'instaurer des conditions particulières de location.

#### 1) RÉSERVATION

La location ne sera effective qu'après

1.1) Réception du contrat de la location.

1.2) Encaissement d'un chèque d'arrhes de 25% du montant total de la location.

1.3) Fourniture d'une attestation d'assurance « risque locatif»

Qui peut être comprise:

- A) dans votre contrat Multirisque habitation.
- B) dans un avenant à un autre contrat.
- C) dans la souscription d'un contrat spécifique.

Un accusé de réception du chèque des arrhes vous sera adressé avec un plan au départ de FIGEAC.

#### 2.) ANNULATION DE LA LOCATION OU NON VENUE

2.1) En cas d'hospitalisation de dernière minute (8 jours) ou de décès (conjoint ou enfant), le chèque des arrhes sera restitué sur présentation d'un justificatif.

2.2) En cas d'annulation en dehors des délais et motifs ci-dessus, le chèque d'arrhes sera restitué qu'en fonction de la relocation du chalet pour la dite période.

En cas d'occupation partielle de cette période, ces arrhes seront remboursées au prorata.

En cas d'annulation, nous nous engageons à en informer l'Office du tourisme de FIGEAC, ou de passer des encarts publicitaires afin de relouer et pouvoir au maximum vous restituer vos versements.

#### - Prés des chalets, à votre disposition :

- une buanderie : avec machines à laver le linge (modèle familial - 4 Kg de charge), et un grand évier pour laver à la main (avec eau chaude);
- une salle de repassage avec table et fer électrique;
- un barbecue ;
- un terrain de boules (apporter vos boules) ; un terrain de volley et de badminton ;
- une table de ping-pong, (apporter vos raquettes) ;
- une aire de jeux pour les enfants avec portique;
- un complexe piscine privée réservée aux vacanciers locataires et aux propriétaires ;
- un hangar pour abriter les véhicules des locataires des chalets de 26m<sup>2</sup>
- Une salle de détente avec télévision couleur, tables, chaises et jeux de société (apporter vos jeux).



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les renseignements complémentaires concernant la location meublée saisonnière de nos chalets pour l'été prochain.

Nos chalets sont classés aux normes de la référence CLE-VACANCES fixé par la convention d'agrément entre Le ministère de l'équipement et CLE-VACANCES conformément à l'arrêté ministériel du

01/04/67 ou aux normes d'un meublé touristique fixe par le même arrêté ministériel et approuvé par l'arrêté préfectoral du LOT en date du 30/06/99. Ceux sont des constructions bâties en dur. Nos chalets, sont situés à 4 Km de FIGEAC. en pleine campagne mais non isolés, nous habitons juste à côté. C'est un endroit calme, aucune route à grande circulation ne passe à proximité Vous pouvez vous approvisionner facilement en produits fermiers aux marchés de FIGE AC

**Les animaux sont acceptés ils doivent être tenus en laisse afin de ne pas provoquer nuisance à l'entourage et éviter toutes dégradations à la floraison du site.**

Nous vous proposons :

1) Quatre chalets de 26 m<sup>2</sup> comprenant chacun

- 1 SÉJOUR
- 1 KITCHENETTE
- 1 CHAMBRE (lit 140)
- 1 CHAMBRE (2 lits 90 superposés)
- 1 SALLE D'EAU
- 1 W C (indépendant)

Devant chaque chalet une terrasse couverte de 9 m<sup>2</sup> avec table et bancs



II) 2 Chalets de 47 m<sup>2</sup> comprenant

- 1 SÉJOUR
- 1 CUISINE
- 1 CHAMBRE (lit 140)
- 1 CHAMBRE (2 lits 90)
- 1 SALLE D'EAU
- 1 W C (indépendant)
- Possibilité d'ajouter (2 lits 90 superposés) avec lits superposés dans la 2<sup>e</sup> chambre et un clic-clac dans le séjour pour 2 personnes

1 terrasse et une place de parking couverts

Ces chalets. sont classés trois clés Clés-Vacances

